

DECISION DU PRESIDENT N°2025-005

- **OBJET : DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PBI-2024-008**
« Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du gymnase de Caumont sur Aure »

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104-4 et 20240522-5 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre, passé selon la procédure formalisée, relatif au choix de la structure pour effectuer les missions de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation et l'extension du gymnase de Caumont Sur Aure dont la date limite de remise des offres était le 23/01/2025 (12h00),

Considérant que la commission d'attribution d'appel d'offre s'est réunie le 07/02/2025 pour examiner les offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider et retenir l'offre de SCPA DALIGAUX_VAN NIEUWENHUYSE, pour un pourcentage de rémunération de 8.42% soit 151 540€HT / 181 848€TTC

ARTICLE 2 : De signer et notifier l'ensemble des documents afférents (notamment les notifications d'acceptation d'offre, les rejets...),

ARTICLE 3 : Monsieur le directeur général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay

Le Président

Gérard LEGUAY

Pe, 07/03/2025

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250307-DEC2025-005-AR
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250307-DEC2025-005-AR
Date de réception préfecture : 18/03/2025